

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 AVRIL à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Excusés** :

M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. GALABERT Vivian.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTROY Alain.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

**2025.25 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS - PARKING SQUARE GEORGES BRASSENS.**

**VOTE : 25 Pour.**

**1- Exposé des motifs :**

Une zone de stationnement est actuellement aménagée à l'arrière de l'hôtel de ville et très proche des écoles primaire et maternelle.

D'une surface de 2169 m<sup>2</sup>, ce parking extérieur est fréquenté, au quotidien, par de nombreux utilisateurs : agents de la mairie, membres d'associations, parents d'élèves.

Le matin et le soir, en période scolaire, toutes les places sont occupées.

Aujourd'hui, cet équipement est très dégradé avec de nombreux trous dans la chaussée et la commune souhaite le réaménager en adaptant cet espace aux impacts du changement climatique.

Le bureau d'études chargé du dossier a produit une première estimation des travaux à hauteur de 290 000 € HT euros intégrant une plus-value environnementale. Il est ainsi prévu :

- La désimperméabilisation des places de stationnement,
- La gestion intégrée des eaux de pluie,
- La plantation d'arbres,
- La végétalisation de cet espace totalement réaménagé.

Cet espace de stationnement intégralement requalifié en termes paysager et environnemental participera à un cadre de vie plus agréable pour les Bon Encontres grâce à sa dimension écologique ; en luttant notamment contre le phénomène d'îlots de chaleur urbain (Plan en ANNEXE 7).

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention « Fonds vert, Axe 2, Renaturation des villes et des villages » jusqu'à hauteur de 50% du montant HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Travaux	290 000 €	Fond Vert 50%	145 000 €
		Autofinancement	145 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>

La commune bénéficiera du FCTVA.

## **2- Considérants et références juridiques :**

Considérant l'exposé ci-dessus,

Il vous est proposé :

- De solliciter une subvention auprès du « Fonds vert, Axe 2, Renaturation des villes et des villages » à hauteur de 50%,
- Dire que les crédits du projet sont inscrits au Budget 2025,
- D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Travaux	290 000 €	Fond Vert 50%	145 000 €
		Autofinancement	145 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE** de solliciter une subvention auprès du « Fonds vert, Axe 2, Renaturation des villes et des villages » à hauteur de 50%.

**DIT QUE** les crédits du projet sont inscrits au Budget 2025,

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Travaux	290 000 €	Fond Vert 50%	145 000 €
		Autofinancement	145 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

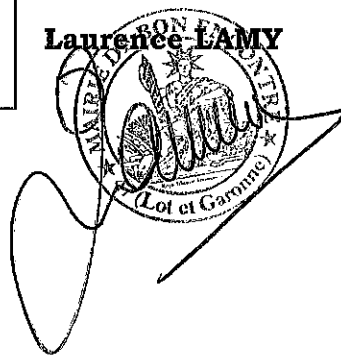
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 15 avril 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**



Le secrétaire de séance,

**Christian AMELING**

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20250409-202525-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2025  
Date de réception préfecture : 15/04/2025